

Conseil d'Administration du 23 juin 2026

Délibération n°CA-2026-26

Nature : Affaires Pédagogiques
Objet : Approbation du calendrier universitaire 2026-2027

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'éducation notamment son article D741-10 ;

Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts ;

Vu le règlement intérieur de l'IEP de Grenoble, adopté par délibération du conseil d'administration ;

Vu le règlement des études et des examens adopté par délibération du conseil d'administration ;

Vu l'avis favorable du conseil des études et de la vie étudiante du 28 mai 2026,

Considérant ce qui suit :

Le calendrier universitaire est un document qui vise à expliciter les dates relatives aux principales séquences de l'année universitaire. Il régit également la période d'inscription et les interruptions pédagogiques.

Il constitue ainsi un aspect de l'organisation générale des études de sorte que son adoption ressort de la compétence du Conseil d'Administration.

Par conséquent, il est proposé au conseil d'administration de décider l'adoption du calendrier universitaire pour l'année 2026-2027 annexé à la présente délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1ER : APPROUVE le calendrier universitaire pour l'année 2026-2027 annexé à la présente délibération.

Le résultat du vote est le suivant :

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	21
Nombre de procurations :	08
Votes « Pour » :	29
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	00

Jean-Luc Névache



Président du Conseil d'administration

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble par courrier adressé au greffe du tribunal (Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex), ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.